

**Décret présidentiel n° 25-183 du 12 Moharram 1447
correspondant au 8 juillet 2025 portant désignation
de la Présidente de la Cour constitutionnelle.**

— — — —

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7°, 92-1°,
186 et 188 ;

Vu le décret présidentiel n° 20-39 du 8 Joumada Ethania
1441 correspondant au 2 février 2020, complété, relatif à la
nomination aux emplois civils et militaires de l'Etat ;

Vu le décret présidentiel n° 25-166 du 23 Dhou El Hidja 1446
correspondant au 19 juin 2025 mettant fin aux fonctions de
M. Omar Belhadj, Président de la Cour constitutionnelle ;

Décète :

Article 1er. — Mme. Leila Aslaoui est désignée Présidente
de la Cour constitutionnelle.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*
de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Moharram 1447 correspondant au
8 juillet 2025.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

